

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CCAS DE ROQUEFORT
DEPARTEMENT DE LOT ET GARONNE**

Séance du 27 février 2020 à 11h00

Le Conseil d'administration du CCAS de ROQUEFORT dûment convoqué le 21 février 2020, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre PIN, Président.

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 7

Nombre de membres représentés : 2

Nombre de suffrages exprimés : 9

Présents :

Mesdames : FONTAINE Claudine - JUILLA Marie-José - MELLAC Thérèse - FROISSART-LANGLAIS Marie-Claude

Messieurs : PIN Jean-Pierre - RICARD Jean-Louis - Louis FINANCE

Absents : GIRO Béatrice - Marie-Bernadette CHEVREAU

Pouvoirs : GIRO Béatrice donne pouvoir à Claudine FONTAINE, Marie-Bernadette CHEVREAU donne pouvoir à Louis FINANCE

Secrétaire de séance : Thérèse MELLAC

1 27.02.2020 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2019

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre PIN

Monsieur Jean-Pierre PIN présente le compte de gestion 2019 dressé par Monsieur le Trésorier d'Agen et dont les résultats sont identiques au compte administratif 2019 établi par le Président.

Les résultats du compte de gestion 2019 se présentent de la manière suivante :

Investissement

Dépenses	Prévu :	0 €
	Réalisé :	0 €
	Reste à réaliser:	0 €
Recettes	Prévu :	0 €
	Réalisé :	0 €
	Reste à réaliser :	0 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	7150,00 €
	Réalisé :	5869,81 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes :	Prévu :	5749,46 €
	Réalisé :	4749,46 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Résultat de clôture

Déficit d'investissement : 0 €

Déficit de Fonctionnement : 1120,35 €

Résultat global : 1120,35 € (déficit)

Monsieur Jean-Pierre PIN, demande au conseil d'administration de bien vouloir statuer sur le compte de gestion de l'exercice 2019.

Le conseil d'administration, Après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des membres présents et représentés, **décide de :**

- **déclarer** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Trésorier visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- **d'approuver** le compte de gestion 2019 établi par Monsieur le Trésorier d'Agen tel que présenté par le président.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil d'administration

Fait à Roquefort, le 27/02/2020

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 2 /02/2020

A Roquefort, le 27 février 2020



Le Président, Jean-Pierre PIN